

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2217**

Intitulé

Technico-commercial en fruits et légumes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut méditerranéen des fruits et légumes (IMFL)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'IMFL

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211w Commercialisation des productions végétales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technico-commercial en fruits et légumes exerce son activité dans plusieurs secteurs : - Activités commerciales : le technico-commercial fruits et légumes frais participe avec sa direction à l'élaboration de la politique commerciale de l'entreprise sur les marchés nationaux et internationaux. Il négocie au quotidien et vend les stocks disponibles sur des fourchettes de prix ajustés en fonction de l'offre et de la demande. En continu, il assure seul ou avec assistance le suivi logistique et administratif de ses ventes.

- Activités techniques : les ventes de la journée sont suivies de manipulations sur les produits en vue de leur conditionnement et expédition ; le technico-commercial supervise et contrôle seul ou avec assistance la qualité initiale des réceptions, la qualité des conditionnements, la conformité des emballages, l'état des stocks disponibles et leurs niveaux de conservation et le bon acheminement des transports à destination. Au final, il règle les éventuels litiges.

- Activités d'encadrement : l'intégration verticale de l'acte de production/conditionnement/vente/expédition nécessite pour le technico-commercial de déléguer un grand nombre de ces activités à des personnels spécialisés. A cet effet il doit animer des équipes de travail pour chacune de ces activités.

- Enfin, le technico-commercial contribue au fonctionnement de son entreprise par une implication personnelle positive dans les activités de gestion sociale. En particulier, il participe au plan qualité, plan de formation, plan de prévention des risques et plan de développement ; il veille aussi à l'application des travaux d'entretien des matériels et locaux de l'entreprise.

Pour la conduite de ces activités, le titulaire de la certification a :

- Des connaissances générales ou techniques. Il doit maîtriser, par delà les connaissances basiques de la langues, de la bureautique et de l'économie, les critères et caractéristiques qualitatives des produits qu'il vend et les circuits de leurs distribution. De plus, pour assurer un rôle d'encadrement, des connaissances en social et en communication sont indispensables en complément des connaissances techniques fruits et légumes.

- Des savoirs méthodologiques. Il doit être capable de planifier et organiser les ateliers de conditionnement, de coordonner les activités réception des apports, commandes et expéditions, d'appliquer les procédures d'un plan qualité d'une entreprise et doit de rendre compte de ses activités.

- Des savoir-faire professionnels. Il doit être capable d'étudier un marché, assurer des ventes quotidiennes et gérer des stocks. En fonction des indicateurs de qualité produits, il doit être capable de traiter et d'analyser en vue de préparer une politique commerciale concertée avec la direction de l'entreprise

Il doit être capable d'assurer la surveillance technique de l'entrepôt, contrôler et gérer les qualités et quantités de fruits et légumes avec ou sans aide informatique et humaine.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de cette certification travaillent dans des entreprises de réception, conditionnement et commercialisation des fruits et légumes frais (expéditeur, coopérative, importateur, centrale d'achat...).

Le technico-commercial en fruits et légumes peut occuper des emplois de :

- Chef de station fruits et légumes qui a la responsabilité de l'organisation et est chargé, suivant les ordres de la direction, de la coordination, de la surveillance et du contrôle des activités de la station (réception, triage, calibrage, conditionnement, emballage, stockage, expédition).

- Vendeur qualifié fruits et légumes qui, dans le cadre des objectifs fixés par la direction, est habilité à négocier avec la clientèle qu'il est chargé de développer ; à cette fin, il possède une bonne connaissance des produits et maîtrise les techniques de négociation.

- Technico-commercial fruits et légumes lorsque la fonction est mixte du fait de la faible taille de l'entreprise.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1107 : Vente en gros de produits frais

D1406 : Management en force de vente

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation, la certification comporte quatre composantes. Les trois premières s'effectuent par contrôle continu.

1 - Produits et organisation.(3 UV)

2 - Administration gestion.(5 UV)

3 - Commercialisation (4 UV).

La quatrième composante repose sur un examen final : soutenance devant un jury d'examen d'un rapport de stage ou mémoire sur un sujet

technico-économique fruits et légumes.

Par VAE : une commission d'évaluation positionne les compétences du candidat sur un livret individuel de formation.

Un jury final décide de la validation totale ou partielle après examen du livret et entretien avec le candidat.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		3 professionnels de la filière fruits et légumes en activité, 2 représentants de la profession présentés par les organisations professionnelles, syndicats spécialisés ou services administratifs de la profession 1 personne qualifiée désignée par le Chef d'Etablissement
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technico-commercial en fruits et légumes" avec effet au 10 août 2013, jusqu'au 03 juillet 2019.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technico-commercial en fruits et légumes" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 10 août 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1962 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 1er août 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

16 à 20 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.agrocampus-perpignan.fr/>

Lieu(x) de certification :

INSTITUT MEDITERRANEEN DES FRUITS ET LEGUMES 8, rue Pierre Rameil
66000 Perpignan

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT MEDITERRANEEN DES FRUITS ET LEGUMES 8, rue Pierre Rameil

66000 Perpignan

Historique de la certification :

Certification valide depuis sa création du 1 Janvier 1962, sans changement d'intitulé et toujours délivrée par l'INSTITUT MEDITERRANEEN DES FRUITS ET LEGUMES.